Commune de TANINGES

Le document opposable est le dossier de P.P.R. approuvé par arrêté préfectoral du 08/03/1999.
Il est consultable en mairie et en préfecture.
Ce document est imprimable à l'echelle 1/5 000.

DDT74/SAR/CPR

Legende

Réglementation des zones

- Zone de risque fort Inconstructible
- Zone de risque modéré Constructible sous conditions
- Zone de risque négligeable ou nul Non réglementé par le PPR

Identification des zones
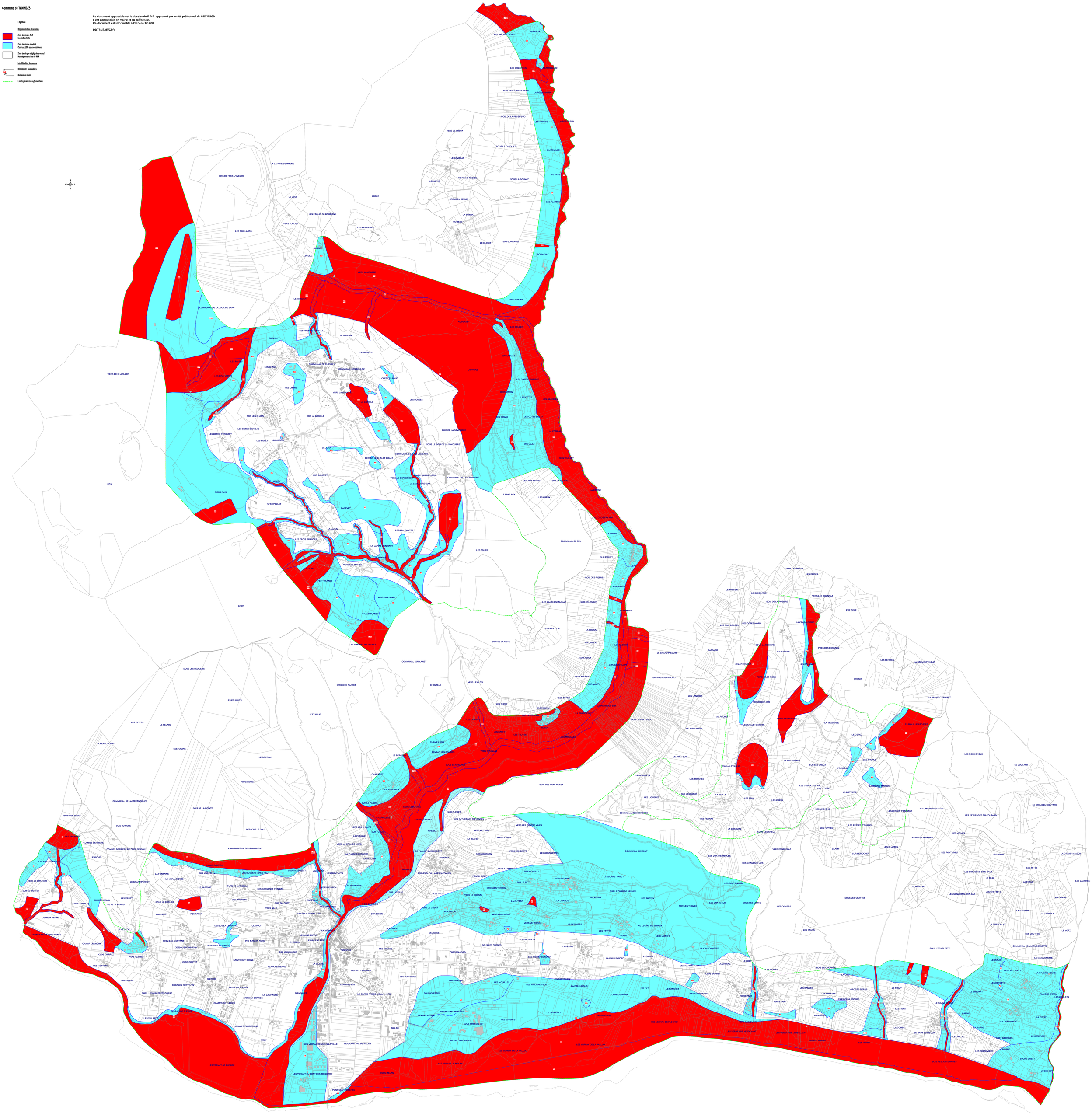
- Réglements applicables
- Numéro de zone
- Limite périmètre réglementaire